Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 51 (1900)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique forestière.

Cantons.

Zurich. Sur la proposition de l'Inspection générale des forêts, la Direction des finances du Canton a décidé de payer aux 22 gardeschefs cantonaux l'abonnement au Journal forestier.

Voilà un exemple à suivre.

Lucerne. Du 26 mars au 7 avril aura lieu sous la direction de Monsieur l'Inspecteur cantonal des forêts, un cours de sylviculture auquel devront prendre part tous les gardes des forêts publiques, qui n'en ont pas encore suivi jusqu'ici.

Uri. (Corresp.) Le Conseil général de la Corporation d'Uri, qui administre environ les ⁹/₁₀ des forêts du Canton, a, dans sa séance du 30 janvier, réélu pour une période de quatre ans six de ses *Revierförster*.

L'opposition qui caractérisa l'introduction du système des Revierförster diminue sensiblement et l'on commence à admettre que, dans les conditions actuelles, c'est le seul moyen d'assurer un certain contrôle des exploitations.

On commence aussi à sentir la nécessité de posséder de bonnes voies de transport. Le Conseil général, dans la même séance, a décidé la construction d'un chemin de dévestiture de 850 mètres de longueur.

Ce nouveau chemin devant en remplacer, en partie, un très mauvais actuellement entretenu par l'Etat, on espère que celui-ci voudra bien subventionner sa construction.



Bibliographie.

V. Congrès International d'agriculture à Lausanne 12-17 septembre 1898.

Un volume de 600 pages environ, *Mémoires et Documents*, résume les travaux présentés au Congrès; la plupart de ces travaux sont reproduits "in extenso" dans cet ouvrage.

Le Congrès comptait sept sections, chacune de celles-ci avait une ou plusieurs branches d'agriculture comme tâche d'étude.

C'est dans la 3^{me} section Forêts, alpages, litières, que les forestiers se sont réunis. Cette section présidée par M. Haccius à Genève, a entendu entre autres, plusieurs travaux d'ordre purement forestier, parmi lesquels nous relèverons.:

D' Fankhauser, à Berne. Die Internationale Aktion in Sachen der Bändigung von Wildwassern, travail très étudié et de la plus haute importance, sur lequel nous ne nous arrêterons pas, car il a été publié intégralement dans notre journal.

M. Briot, Inspecteur des forêts à Chambéry, un des sylviculteurs français les plus entendus dans les questions de reboisement des Alpes, donne quelques

détails sur l'organisation du "Service des améliorations pastorales," institution qui relève de l'administration des Eaux et Forêts. Ce nouveau rouage est appelé à rendre les plus grands services à la contrée alpestre, soumise depuis des années à une influence dévastatrice, par suite de déboisements désordonnés et du parcours du bétail déréglé. Les intérêts forestiers et pastoraux seront maintenant conservés d'une façon rationnelle et ces vallées aujourd'hui ruinées, seront appelées dans la suite à reprendre un aspect prospère.

M. M. Du Pasquier, Inspecteur forestier à Neuchâtel, parle du reboisement naturel du Jura, et de la nécessité de faire des boisements sur les crêtes dénudées, où le bétail cause des dégâts; la forêt établie à ces altitudes aurait aussi une grande influence au point de vue climatologique.

M. de Rivaz, Ingénieur à Sion, présente un travail sur la correction du Rhône et des torrents; la lecture de cet intéressant travail prouve une fois de plus l'urgence des boisements des bassins de réception des torrents valaisans.

- M. Wilczek, professeur à Lausanne, étudie l'Influence du climat sur la végétation dans les Alpes.
- M. A. Barbey, expert forestier à Montcherand, présente un travail sur l'Amélioration des pâturages boisés du Jura; la séparation du pâturage de la forêt est nécessaire et une culture plus intensive sur les deux parties est à désirer.

 A. Barbey.

Suum cuique. Dans l'article de notre dernier numéro, consacré à la Société forestière de Franche-Comté et à sa dernière publication, nous nous sommes rendu coupable d'un oubli que nous regrettons vivement et que nous nous empressons de réparer.

Outre les noms que nous avons cités, il en est un, en effet, que nous avons omis et qui pourtant appartient au premier rang. C'est celui du créateur de la franc-comtoise, du secrétaire de son Comité directeur, membre de la Société des forestiers suisses depuis de longues années, M. Maurice Bouvet, ancien élève de l'Ecole forestière et conseiller général à Salins.

C'est lui qui, dès le début et avec une réelle compétence, a dirigé la publication du Bulletin.



Mercuriale des bois en février 1900.

Tous droits réservés.

Les indications relatives aux prix des bois façonnés sont faites d'après la classification adoptée dans les Etats de l'Allemagne du Sud (voir le numéro de janvier).

B. Prix des bois façonnés, en forêt, par m³.

a) Résineux. Longs bois.

Zurich, Forêts domaniales, IVe arrondissement.

(Mesuré sur écorce.)

Forêt de Teufen (à Freienstein, Rorbas, Teufen fr. 2. 30 à 3. 30). 72 m³ épic. Ire cl. fr. 30. 50 à fr. 35; IIIe cl. fr. 26. 50; IVe cl. fr. 22; Ve cl. fr. 13 à fr. 15. — Observation. Le bois n'entre pas dans le commerce; il trouve emploi non loin de la forêt.